

COMMUNE DE CHANIER

Séance du 13 octobre 2025

Date de convocation : 07/10/2025

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025

ID : 017-211700869-20251013-202507_48-DE



Délibération N° 2025/07/048

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Quorum : 14

OBJET : Subvention Feder pour la création du plateau sportif du groupe scolaire

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie-Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints, PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, TREFFANDIER Nathalie, GIRARDEAU Samuel, DAVID Claudia, GÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à MONTALESCOT Eveline, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine, MORAUD Laurent pouvoir à GUÉRIN Florian, WATTEBLED Stéphane pouvoir à CARTON Jean-Pierre.

Excusées : LATOUCHE Céline, LE MENI Nadège.

Secrétaire de séance : GAUDIN Christine.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la construction du groupe scolaire, la commune sollicite auprès des Fonds Européens et plus particulièrement du FEDER une subvention spécifique pour la création du plateau sportif. Ce terrain doit faciliter l'accès aux activités sportives des élèves du nouveau groupe scolaire mais aussi des habitants de la commune.

Ce projet répond à plusieurs critères de la fiche action du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Saintonge Romane, dont le rayonnement du projet, les partenaires, l'excellence environnementale avec la création de surfaces imperméabilisées mais avec un traitement des eaux pluviales sur site...

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est :

Plan de financement prévisionnel (Montant HT)				
Dépenses	Montant (€)	Plan de Financement	Montant (€)	%
Estimation travaux		Subvention LEADER	41 199,94	21,46%
Lot VRD	150 565,75	DETR	38 402,31	20,00%
Lot Paysage	41 445,82	Conseil départemental	20 171,99	10,50%
		CDA	53 835,01	28,04%
		Auto-financement	38 402,31	20,00%
Total HT	192 011,57	Total HT	192 011,57	100,00%

La commune a obtenu une note de 9,4/17 sur le projet, cette note implique une modulation financière (70%) sur le projet à partir du montant maximum de 41 199,94€ (soit 28 839,95€).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter 41 199,94€ auprès de l'Europe pour la réalisation de cet aménagement.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Christine GAUDIN

